

AURIS
Société d'investissement à capital variable
5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
Grand-Duché du Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 197.662
(la "Société")

AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT « AURIS - NEW MANAGERS »

Luxembourg, le 30 octobre 2018

Cher(e) Actionnaire,

Fusion d'Auris - New Managers avec Auris - Global Opportunities¹

Nous vous écrivons pour vous informer que le 12 décembre 2018 (la « **Date d'Effet** »), Auris - New Managers (le « **Fonds Absorbé** ») fusionnera avec Auris - Global Opportunities (le « **Fonds Absorbant** ») (la « **Fusion** »). Les actionnaires du Fonds Absorbé recevront la valeur équivalente des actions du Fonds Absorbant au lieu de leurs actions actuelles du Fonds Absorbé.

La fusion a été autorisée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier le 29 octobre 2018.

Circonstances et argumentaire

Après examen, le Conseil d'administration a conclu que, compte tenu de la petite taille du Fonds Absorbé et du Fonds Absorbant, il sera difficile d'envisager une croissance significative à court ou moyen terme et que les actionnaires du Fonds Absorbé et du Fonds Absorbant bénéficieront des effets de la Fusion. Une fusion conduira à une taille suffisante pour développer le Fonds Absorbant et d'attirer de futurs investisseurs.

À la suite de la fusion, aucun changement n'aura lieu concernant les entités juridiques chargées de gérer les portefeuilles du Fonds Absorbé et du Fonds Absorbant.

Le Conseil d'administration a donc décidé, conformément à l'article 24 des statuts de la Société (les Statuts) et aux dispositions du prospectus de la Société (le Prospectus) et dans l'intérêt des actionnaires du Fonds Absorbant, de fusionner les Fonds Absorbant dans le Fonds Absorbé.

Objectifs et politiques d'investissement

Le Fonds absorbé et le fonds absorbant ont pour objectif principal de surperformer un indice de référence, à savoir (i) un indice de référence, composé de l'indice CAC All-Tradable (dividendes réinvestis) à 70 % et de l'indice STOXX 600 (dividendes réinvestis) à 30 % pour le Fonds Absorbé et (ii) l'indice Eurostoxx avec dividendes réinvestis pour le Fonds Absorbant en investissant dans des actions de sociétés européennes.

Changement des classes d'actions et des frais de gestion annuels.

Le tableau ci-dessous récapitule les frais annuels de la société de gestion (FDG) et les frais courants (Frais courants) pour les catégories d'actions du Fonds Absorbé et du Fonds Absorbant.

¹ Please note that "Auris – Global Opportunities" will change its investment policy as from the Effective Date.

Le Fonds Absorbé et le Fonds Absorbant sont soumis à une commission de surperformance représentant 15% de la surperformance par rapport à leur indice de référence respectif.

Les commissions de surperformance du Fonds Absorbé, le cas échéant, seront cristallisées à la Date d'effet et versées à la Société de Gestion. Le Fonds Absorbé héritera de la position actuelle de la commission de performance du Fonds Absorbant.

L'effet de la commission liée à la performance pour les investisseurs du Fonds Absorbant résultant de la Fusion reste inchangé à la Date d'Effet et ne diffère pas de la situation si le Fonds Absorbant avait reçu des souscriptions d'investisseurs externes.

La devise de base du Fonds Absorbé et du Fonds Absorbant est l'euro.

Catégorie d'Actions*	Fonds Absorbé		Fonds Absorbant	
	FDG	Frais Courants	FDG	Frais Courants ²
R	jusqu'à 1,80%	1.93%	jusqu'à 1,80%	1.93%
I	jusqu'à 1.10%	1.23%	jusqu'à 1.10%	1.23%

Heure limite de transaction et périodes de règlement pour les souscriptions et rachats

Il n'y a aucun changement concernant l'heure limite des transactions ou des périodes de règlement. L'heure de clôture des transactions du Fonds Absorbant est 12h00 heure de Luxembourg chaque jour de valorisation. Les périodes de règlement pour la souscription et le rachat sont dans les deux jours ouvrables suivant un jour de valorisation.

On trouvera en annexe un tableau comparatif des principales caractéristiques du Fonds Absorbé et du Fonds Absorbant.

Frais et dépenses de la fusion

Le Fonds Absorbé n'a plus de frais d'établissement à comptabiliser. Les dépenses engagées dans le cadre de la Fusion, y compris les frais juridiques, seront à la charge d'Auris Gestion (la « Société de gestion »).

Les coûts associés aux opérations de portefeuille nécessaires pour aligner le portefeuille du Fonds Absorbé sur celui du Fonds Absorbant du 30 octobre 2018 à la date de la fusion seront inclus dans le calcul de la valeur liquidative par action calculée pour ces jours.

Ratio d'échange, traitement du revenu accumulé et conséquences de la fusion

À la Date d'Effet, les actifs et les passifs du Fonds Absorbé seront transférés au Fonds Absorbant. Pour les actions de chaque catégorie qu'ils détiennent dans le Fonds Absorbé, les actionnaires recevront un montant équivalent en valeur des actions de la catégorie correspondante (voir la section "Modifications des catégories d'actions et des frais de gestion annuels" ci-dessus) dans le Fonds Absorbant. Le ratio d'échange de la fusion sera le résultat du ratio entre la valeur liquidative de la catégorie concernée du Fonds Absorbé et la valeur liquidative de la catégorie pertinente du Fonds Absorbant à la Date d'Effet. Bien que la valeur globale des avoirs des actionnaires reste la même, les actionnaires peuvent recevoir un nombre d'actions du Fonds Absorbant différent de celui qu'ils avaient précédemment détenu dans le Fonds Absorbé.

Tout revenu couru relatif aux actions du Fonds Absorbé au moment de la fusion sera inclus dans le calcul de la valeur liquidative finale par action du Fonds Absorbé et sera comptabilisé après la fusion dans la valeur liquidative par action de la fusion du Fonds Absorbant.

Vous deviendrez ainsi actionnaire du Fonds Absorbant, dans la classe d'actions qui correspond à votre participation actuelle dans le Fonds Fusionné.

La première date de valorisation de vos actions du fonds absorbant sera le 13 décembre 2018, le seuil de transaction liées à ce jour de valorisation étant 00h00, heure du Luxembourg, le jour de valorisation.

Droits des actionnaires de racheter/échanger

Si vous ne souhaitez pas détenir d'actions du Fonds Absorbant à compter de la Date Effectif, vous avez le droit de racheter votre participation dans le Fonds Fusionné ou de passer à un autre compartiment de la Société à tout moment jusqu'au jour de la valorisation, le 05 décembre 2018.

Nous exécuterons vos instructions de rachat ou de substitution conformément aux dispositions du prospectus gratuitement.

Les souscriptions ou les substitutions de nouveaux investisseurs dans le Fonds Absorbé ne seront pas acceptées après la clôture de l'opération le 05 décembre 2018

Statut fiscal

La conversion d'actions au moment de la fusion et / ou votre rachat ou votre échange d'actions avant la Fusion peut avoir une incidence sur le statut fiscal de votre investissement. Nous vous recommandons donc de demander conseil à un professionnel indépendant sur ces questions.

Pour plus d'informations

Nous conseillons aux actionnaires de lire le document d'informations clés pour les investisseurs du Fonds Absorbant (le KIID) qui accompagne cette lettre. Il est disponible avec les KIID de toutes les autres classes d'actions disponibles à l'adresse www.aurisgestion.com. Le prospectus est également disponible à cette adresse.

Un rapport d'audit sera préparé par l'auditeur agréé en rapport avec la fusion et sera disponible gratuitement sur demande de la Société.

Nous espérons que vous choisirez de rester investi dans le Fonds Absorbant après la Fusion. Si vous souhaitez plus d'informations, veuillez contacter votre conseiller professionnel habituel ou la société de gestion.

Cordialement,

Alexandre HEZEZ

Directeur



Sylvain AFRIAT

Directeur



Annexe

Caractéristiques principales et tableau comparatif

On trouvera ci-dessous une comparaison des principales caractéristiques du Fonds Absorbé et du Fonds Absorbant. Les deux sont des compartiments de la Société. Les détails complets figurent dans le prospectus et il est également conseillé aux actionnaires de consulter le KIID du Fonds Absorbant.

	Fond Absorbé Auris – New Managers	Fonds Absorbant Auris - Global Opportunities
Prospectus Objectif et Politique d'Investissement	<p>Objectif :</p> <p>Le Fond Absorbé a pour objectif principal de surperformer son indice de référence, composé de l'indice CAC All-Tradable (dividendes réinvestis) à 70 % et de l'indice EURO STOXX 600 (dividendes réinvestis) à 30 %, sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.</p> <p>Indice de référence : Indice CAC All-Tradable Net Return (70 %) + indice EURO STOXX 600 Net Return (30 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'indice CAC All-Tradable Net Return, anciennement appelé SBF 250 NR, englobe les 250 plus grandes sociétés de l'indice CAC all Shares (qui comprend toutes les sociétés inscrites à la cote de la Bourse de Paris). Son code ISIN est FR0003999499 et son code Bloomberg, SBF250NT. Une description détaillée de cet indice se trouve sur le site www.euronext.com. • L'indice EURO STOXX 600 TR est composé d'actions de sociétés européennes de toutes capitalisations. Il comprend 600 titres, équitablement répartis entre des sociétés de grande, de moyenne et de petite capitalisation et issus des 18 pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Islande, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, 	<p>Objectif:</p> <p>Le Fond Absorbant a pour objectif principal de surperformer son indice de référence, à savoir l'indice EURO STOXX avec dividendes réinvestis, convertis en euros par la Société de Gestion, sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.</p> <p>Indice de référence : EURO STOXX</p> <p>L'indice EURO STOXX est un sous-ensemble vaste mais liquide de l'indice STOXX Europe 600. Avec un nombre variable de composantes, l'indice représente des sociétés à forte, moyenne et petite capitalisation de 11 pays de la zone euro: Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Espagne. Au 24/07/2018, l'indice comprenait 302 composants.</p> <p>L'indice est réévalué chaque trimestre et tient compte des dividendes générés par les actions qui le composent. Son code Bloomberg est le SXXT Index. Une description complète de cet indice et des titres le composant est disponible sur www.stoxx.com. Le cours de clôture de l'indice en euros est utilisé, ce qui inclut les dividendes réinvestis</p>

	<p>Norvège, Portugal, Suède, Suisse et Royaume-Uni. La sélection des titres se fonde sur la capitalisation boursière des différentes sociétés. L'indice est réévalué chaque trimestre et tient compte des dividendes générés par les actions qui le composent. Son code Bloomberg est le SXXR. Une description complète de cet indice et des titres le composant est disponible sur www.stoxx.com.</p> <p>L'indice de référence est utilisé a posteriori comme élément de comparaison. La composition du portefeuille du Compartiment peut s'écarter sensiblement de celle de l'indice.</p> <p>Les cours de clôture des indices sont exprimés en euro ; ils tiennent compte du réinvestissement des dividendes (CAC All-Tradable, EURO STOXX 600).</p> <p>Politique d'investissement</p> <p>Afin de surperformer son indice de référence composite, le Compartiment investit principalement dans des actions, en adoptant une gestion active. Il peut aussi investir dans d'autres instruments à titre accessoire (obligations et autres OPC).</p> <p>Sélection des titres : Les sociétés sélectionnées présentent un actif que les gestionnaires de portefeuille jugent sous-évalué et qui laisse à penser qu'il sera bientôt ajusté, notamment en raison de l'entrée en fonction d'un nouveau collaborateur. Il peut s'agir d'un nouveau président, d'un nouveau directeur général ou de tout autre collaborateur qui, selon le Gestionnaire d'investissement, occupe un poste clé au sein de la société en question. Ainsi, le Gestionnaire d'investissement se</p>	<p>L'indice de référence est utilisé rétrospectivement à titre d'évaluation comparative. La composition du compartiment peut différer de manière significative de la composition de l'indice.</p> <p>Politique d'investissement</p> <p>Afin d'atteindre son objectif d'investissement de surperformance de son indice de référence, le Compartiment adoptera un style dynamique et opportuniste reposant sur la combinaison de l'utilisation systématique d'une base de données propriétaire couplée à une analyse fondamentale de sociétés préselectionnées via ladite base. L'analyse portera en particulier sur les éléments de bilan, cash flows, qualité des résultats et de la crédibilité du management, ainsi que des facteurs macroéconomiques.</p> <p>Sélection des titres : les titres seront sélectionnés en considérant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le potentiel d'appréciation théorique par rapport aux comparables sectoriels ou <i>business</i> modèles équivalents ; - une analyse financière fondamentale (management, stratégie, environnement sectoriel, équilibres bilantiels et
--	--	--

	<p>fondera sur l'analyse de la société en question et de son actif, du parcours professionnel du nouveau cadre et des mesures que ce dernier a prises en vue du redressement financier de ladite société.</p> <p>Examen approfondi du travail accompli par le nouveau cadre : Le travail du Gestionnaire d'investissement consistera inévitablement à prendre régulièrement contact avec la direction de la société, à étudier le parcours professionnel du nouveau cadre et les méthodes de ce dernier qui se sont révélées efficaces et à évaluer le potentiel du plan stratégique soumis aux actionnaires de la société en question. Le Gestionnaire d'investissement analysera les progrès du plan stratégique au fil du temps, ce qui lui permettra de décider s'il sélectionnera la société ou non. Il est important que le nouveau cadre ait fortement contribué au succès du plan stratégique et à la réévaluation de la société.</p> <p>Modélisation financière : Qu'elle s'appuie sur des estimations des flux de trésorerie futurs ou sur toute autre méthode d'évaluation jugée appropriée par le Gestionnaire d'investissement, la modélisation financière doit prouver que l'actif de la société en question est sous-évalué pour justifier un investissement.</p> <p>Allocation géographique : S'agissant de la sélection des titres, le Compartiment vise une exposition aux sociétés françaises à hauteur de 75 % environ et aux autres pays européens (y compris le Royaume-Uni, la Norvège et la Suisse) à hauteur de 25 %</p>	<p>caractéristiques du compte de résultats)</p> <p>- une analyse des critères environnementaux et sociaux de de la société à travers des données publiques disponibles et / ou de questions spécifiques adressées à la direction sur ces aspects, en particulier en ce qui concerne la satisfaction des employés et des clients.</p> <p>La construction de portefeuille tendra à se focaliser ou surpondérer les sociétés ayant le meilleur impact sur l'environnement de l'Homme.</p> <p>Exposition pays : Aucune considération ne sera faite en référence à la composition de l'indice en termes de pondérations des pays. Le fonds investira au moins 90% de ses actifs en titres libellés en euros.</p> <p>Allocation sectorielle : La construction de portefeuille tendra à se focaliser ou surpondérer les sociétés ayant le meilleur impact sur l'environnement de l'Homme. Aucune considération ne sera faite en référence à l'indice en termes d'allocation sectorielle.</p> <p>La sélection de titres, selon les convictions partagées par l'équipe de gestion, peut être le principal facteur explicatif d'une surperformance par rapport à l'indice de référence</p> <p>Règles d'allocation complémentaires</p> <p>Le Compartiment s'engage à respecter les limites d'exposition de l'actif net énumérées ci-après :</p>
--	---	---

	<p>environ. Toutefois, il est possible que la composition de son portefeuille s'écarte sensiblement de cette répartition.</p> <p>Allocation sectorielle : Le Compartiment peut investir dans des sociétés de toutes capitalisations boursières, pour autant que les titres concernés soient conformes à la politique de gestion du risque de liquidité mise en place par le Gestionnaire d'investissement.</p> <p>Règles d'allocation complémentaires</p> <p>Le Compartiment s'engage à respecter les limites d'exposition de l'actif net énumérées ci-après :</p> <p>a) de 50 % à 100 % aux marchés actions européens, toutes capitalisations confondues (y compris les sociétés de petite et de moyenne capitalisation) et tous secteurs confondus, sous réserve des restrictions suivantes :</p> <p>de 50 % à 100 % aux actions des pays européens ;</p> <p>de 0% à 50% en actions de sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 000 000 EUR ;</p> <p>Afin que d'être éligible au plan d'épargne en actions (PEA, France), le compartiment est investi à au moins 75 % en actifs éligibles</p> <p>b) jusqu'à 25 % en instruments de créance d'émetteurs publics ou privés,</p>	<p>a) de 75% à 100% sur tous marchés d'actions de toutes zones géographiques, tous secteurs et toutes capitalisations boursières</p> <p>Minimum 75% investis dans des actions de pays de la zone Euro ;</p> <p>- 0% à 10% en actions cotées dans des pays en dehors de la zone Euro (risqué de change sur devises autres que l'Euro)</p> <p>- 0% to 75% en actions de petites et moyennes capitalisations (moins de 1 milliard d'euros);</p> <p>Etant éligible au PEA (Plan d'Epargne en Actions) en France, le fonds sera investi à minimum à 75% en actions des marchés de l'Union Européenne qui sont éligibles au PEA.</p> <p>b) De 0% à 25% en instruments de taux d'émetteurs publics ou privés</p> <p>De 0% à 25% en instruments de taux ayant une notation minimale au moment de l'acquisition de A3 pour le court terme ou BBB (S&P) pour le long terme ou, à défaut, une notation équivalente évaluée par la société de gestion,</p> <p>- De 0% à 10% en titres « à haut rendement » ayant une notation inférieure à celle indiquée précédemment ou non notés ; et</p> <p>- de 0% à 10% en obligations convertibles.</p>
--	--	--

	<p>sous réserve des restrictions suivantes :</p> <p>Entre 0 et 25 % en titres à revenu fixe émis par des États membres de l'Union européenne.</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 0% à 25% en obligations notés investment grade ; - de 0% à 25% en obligations convertibles. <p>Le degré de sensibilité de la partie de l'actif net exposée au risque de taux d'intérêt se situe entre 0 et 4.</p> <p>La Société de gestion mène sa propre analyse de crédit pour les titres à acquérir et les titres déjà détenus. Sans s'appuyer exclusivement sur les notes fournies par les agences de notation, elle met en place une analyse complète du risque de crédit et les procédures nécessaires afin de décider d'acheter ces titres ou, si leur note est dégradée, afin de décider de les céder ou de les conserver.</p> <p>b) De 0% à 25% au risque de change sur les devises autres que l'euro</p> <p>Description des catégories d'actifs utilisés aux fins de l'objectif d'investissement</p> <p>a) Instruments financiers (hors dérivés intégrés)</p> <p>- Actions :</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des actions négociées sur des marchés européens et émises par des</p>	<p>Le degré de sensibilité de la partie de l'actif net exposée au risque de taux d'intérêt se situe entre 0 et 4.</p> <p>La Société de gestion mène sa propre analyse de crédit pour les titres à acquérir et les titres déjà détenus. Sans s'appuyer exclusivement sur les notes fournies par les agences de notation, elle met en place une analyse complète du risque de crédit et les procédures nécessaires afin de décider d'acheter ces titres ou, si leur note est dégradée, afin de décider de les céder ou de les conserver.</p> <p>c) De 0% à 10% au risque de change sur les devises autres que l'euro.</p> <p>Description des catégories d'actifs utilisés aux fins de l'objectif d'investissement</p> <p>a) Instruments financiers (hors dérivés intégrés)</p> <p>- Actions :</p> <p>Les actions sont sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière (P/E), des résultats publiés et de leur positionnement au sein de leur secteur, sans répartition géographique particulière.</p> <p>- Titres de créance et instruments du marché monétaire :</p> <p>Le Compartiment est autorisé à investir dans l'ensemble des titres de créance et instruments du marché monétaire suivants :</p>
--	---	--

	<p>sociétés de toutes capitalisations (y compris des sociétés de petite et de moyenne capitalisation), sans aucune restriction géographique ou sectorielle.</p> <p>- Titres de créance et instruments du marché monétaire :</p> <p>Le Compartiment s'autorise à investir dans l'ensemble des titres de créance et instruments du marché monétaire suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des obligations de toute nature (y compris les obligations convertibles) ; - des titres de créance négociables ; - des actions de participation ; - des titres équivalant aux titres ci-avant, émis en vertu d'un droit étranger. <p>Actions ou parts d'autres OPCVM et OPC :</p> <p>Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM tels que des OPCVM de droit français ou d'autres États membres ainsi que des OPC en conformité avec l'art. 41, al. 1, € , de la Loi et avec les règles du présent Prospectus.</p> <p>Les OPCVM et les OPC dans lesquels le Compartiment peut investir peuvent être des OPCVM et des OPC gérés par Auris Gestion.</p> <p>b) Instruments dérivés</p> <p>Le Compartiment pourra utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture ou d'exposition. Il aura recours à ce type d'instruments</p>	<ul style="list-style-type: none"> - des obligations de toute nature (y compris les obligations convertibles) ; - des titres de créance négociables ; - des titres de participation ; - titres subordonnés; - des titres équivalents aux titres ci-dessus, émis en vertu d'un droit étranger. <p>Actions ou parts d'autres OPCVM et OPC :</p> <p>Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM de droit français ou d'autres États membres ainsi que dans des OPC en conformité avec les règles du présent Prospectus.</p> <p>Les investissements dans des OPCVM et d'autres OPC Européens seront considérés chaque fois que ces investissements semblent répondre spécifiquement et de manière plus adéquate aux objectifs d'investissement du Compartiment, par rapport à un investissement direct.</p> <p>Les OPCVM et les OPC dans lesquels le Compartiment peut investir peuvent être des OPCVM et des OPC gérés par Auris Gestion.</p> <p>b) Instruments dérivés</p> <p>Le Compartiment pourra utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture ou d'exposition. Il aura recours à ce type d'instruments pour s'exposer aux devises et aux marchés actions ou pour s'en protéger. L'exposition globale par le biais de dérivés ne peut pas</p>
--	---	---

	<p>pour s'exposer aux devises et aux marchés actions ou pour s'en protéger. L'exposition globale par le biais de dérivés ne peut pas dépasser 100 % de l'actif net du Compartiment.</p> <p>La Société peut utiliser des options, des contrats à terme standardisés, des swaps sur indices, des swaps de performance, des contrats de change à terme et des swaps sur devises négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.</p> <p>c) Titres intégrant des dérivés (hors produits structurés)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques contre lesquels le gestionnaire souhaite protéger le Compartiment par le biais de titres intégrant des dérivés : risques liés aux actions et aux titres à revenu fixe. - Type de transactions : couverture contre les risques liés aux actions et aux titres à revenu fixe et/ou exposition à ces instruments. - Type d'instruments utilisés : le Gestionnaire d'investissement peut investir dans tout type d'instruments pouvant donner accès au capital social d'une société, notamment les obligations convertibles inscrites à la cote de marchés réglementés, les bons de souscription, les obligations remboursables en actions, les obligations assorties de bons de souscription et les certificats. <p>Ces instruments peuvent être négociés sur des marchés organisés ou de gré à gré.</p>	<p>dépasser 100 % de l'actif net du Compartiment.</p> <p>La Société peut utiliser des options, des contrats à terme standardisés (futures), des swaps sur indices, des swaps de performance, CFD (contrats pour différence), des contrats de change à terme et des swaps sur devises négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.</p> <p>c) Titres intégrant des dérivés (hors produits structurés)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques contre lesquels le gestionnaire souhaite protéger le Compartiment par le biais de titres intégrant des dérivés : risques liés aux actions et aux titres à revenu fixe. - Type de transactions : couverture contre les risques liés aux actions et aux titres à revenu fixe et/ou exposition à ces instruments. - Type d'instruments utilisés : le Gestionnaire d'investissement peut investir dans tout type d'instruments pouvant donner accès au capital social d'une société, notamment les obligations convertibles inscrites à la cote de marchés réglementés, les bons de souscription, les obligations remboursables en actions, les obligations assorties de bons de souscription et les certificats. <p>Ces instruments peuvent être négociés sur des marchés organisés ou de gré à gré.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie utilisant des dérivés intégrés aux fins de l'objectif de
--	---	--

	<p>- Stratégie utilisant des dérivés intégrés aux fins de l'objectif de gestion : le Gestionnaire d'investissement peut recourir à des titres intégrant des dérivés si ces titres offrent une alternative aux autres instruments financiers ou s'ils n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers. Ces opérations ne devront pas dépasser la valeur totale de l'actif de l'OPCVM.</p> <p>Concernant les titres intégrant des dérivés, les actifs sous-jacents des dérivés sont considérés comme des actifs admissibles, conformément à l'art. 41 de la Loi et à l'art. 8 de la Réglementation de 2008.</p> <p>Le Compartiment n'investira pas dans des titres adossés à des crédits mobiliers ou des titres adossés à des créances immobilières.</p> <p>d) Dépôts et liquidités :</p> <p>Le Compartiment n'investira pas dans des dépôts et ne pourra détenir qu'un montant limité de liquidités conformément à ses restrictions en matière d'investissement.</p> <p>e) Emprunts de liquidités :</p> <p>Le Compartiment peut emprunter des liquidités jusqu'à 10 % de son actif net de manière temporaire et uniquement pour des raisons techniques.</p> <p>f) Achats et ventes temporaires de titres</p> <p>Le Compartiment peut effectuer des opérations de financement sur titres,</p>	<p>gestion : le Gestionnaire d'investissement peut recourir à des titres intégrant des dérivés si ces titres offrent une alternative aux autres instruments financiers ou s'ils n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers. Ces opérations ne devront pas dépasser la valeur totale de l'actif de l'OPCVM.</p> <p>Le Compartiment n'investira pas dans des titres adossés à des crédits mobiliers ou des titres adossés à des créances immobilières.</p> <p>d) Dépôts et liquidités :</p> <p>Le Compartiment n'investira pas dans des dépôts et ne pourra détenir qu'un montant limité de liquidités dans les limites de ses exigences en matière d'investissement.</p> <p>e) Emprunts de liquidités :</p> <p>Le Compartiment peut emprunter des liquidités jusqu'à 10 % de son actif net de manière temporaire et uniquement pour des raisons techniques.</p> <p>f) Achats et ventes temporaires de titres</p> <p>Le Compartiment peut effectuer des opérations de financement sur titres sous réserve des conditions et normes suivantes :</p> <p>Nature des opérations réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opérations de pension ; • Prêts de titres. <p>Nature des interventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • gestion financière ; • optimisation des revenus de l'OPCVM ;
--	--	--

	<p>sous réserve des conditions et des normes suivantes :</p> <p>Nature des opérations réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opérations de pension ; • Prêts de titres. <p>Nature des interventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • gestion financière ; • optimisation des revenus de l'OPCVM ; • optimisation des coûts. <p>Ces interventions se limitent à la réalisation de l'objectif de gestion.</p> <p>Types d'actifs pouvant être négociés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • actions; • obligations. <p>Niveau d'utilisation envisagé et autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> • proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant être négociés par le biais d'Opérations de pension et de Prêts de titres : 50 % de l'actif net ; • proportion prévue d'actifs sous gestion qui seront assujettis à des Opérations de pension : 50 % ; • proportion prévue d'actifs sous gestion qui seront assujettis à des opérations de prêt de titres : 50 %. 	<ul style="list-style-type: none"> • optimisation des coûts. <p>Ces interventions se limitent à la réalisation de l'objectif de gestion.</p> <p>Types d'actifs pouvant être négociés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • actions; • obligations. <p>Niveau d'utilisation envisagé et autorisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant être négociés par le biais d'Opérations de pension et de Prêts de titres : 50 % de l'actif net ; • proportion prévue d'actifs sous gestion qui seront assujettis à des Opérations de pension : 50 %. • proportion prévue d'actifs sous gestion qui seront assujettis à des Prêts de titres : 50 %. <p>Possibilité d'effet de levier : ces opérations ne visent aucun effet de levier.</p> <p>Rémunération : les revenus nets générés par ces opérations (après rémunération de la contrepartie, tel que défini ci-après) sont versés ou restitués aux Compartiments, nets des coûts opérationnels directs et indirects générés par lesdites opérations.</p> <p>Ces coûts ne devront en aucun cas dépasser 20 % desdits revenus nets. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section 10 du présent Prospectus intitulée « FRAIS ET DÉPENSES ».</p>
--	---	--

	<p>Possibilité d'effet de levier : ces opérations ne visent aucun effet de levier.</p> <p>Rémunération : les revenus nets générés par ces opérations (après rémunération de la contrepartie, tel que défini ci-après) sont versés ou restitués aux Compartiments, nets des coûts opérationnels directs et indirects générés par lesdites opérations.</p> <p>Ces coûts ne devront en aucun cas dépasser 20 % desdits revenus nets. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section 10 du présent Prospectus intitulée « FRAIS ET DÉPENSES ».</p> <p>Les détails relatifs à ces opérations ainsi que les différents coûts générés figureront dans le rapport annuel.</p> <p>La répartition prévue des revenus est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maximum 30 % pour la contrepartie ; • maximum 20 % pour la Société de gestion ; • minimum 50 % pour le Compartiment. <p>Les investisseurs doivent toutefois être conscients que la conclusion de telles opérations peut augmenter le profil de risque du Compartiment. Les risques liés à ces opérations sont les suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque de contrepartie : dans le cadre d'opérations de financement sur titres et d'opérations sur dérivés, le 	<p>Les détails relatifs à ces opérations ainsi que les différents coûts générés figureront dans le rapport annuel.</p> <p>La répartition prévue des revenus est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maximum 30 % pour la contrepartie ; • maximum 20 % pour la Société de gestion ; • minimum 50 % pour le Compartiment. <p>Les investisseurs doivent toutefois être conscients que la conclusion de telles opérations peut augmenter le profil de risque du Compartiment. Les risques liés à ces opérations sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque de contrepartie : dans le cadre d'opérations de financement sur titres et d'opérations sur dérivés, le Compartiment est exposé au risque de défaut de la contrepartie avec laquelle la transaction est effectuée. Les règles de fonctionnement en la matière ainsi que les mécanismes d'appel de marge et de garantie qui y sont rattachés répondent aux exigences réglementaires applicables. En cas de défaut de la contrepartie, le non-respect des engagements pris par celle-ci peut conduire à une baisse de la valeur liquidative du Compartiment. • • Risque opérationnel : il s'agit du risque que les dividendes ou les actions d'entreprise auxquels le
--	--	---

	<p>Compartiment est exposé au risque de défaut de la contrepartie avec laquelle la transaction est effectuée. Les règles de fonctionnement en la matière ainsi que les mécanismes d'appel de marge et de garantie qui y sont rattachés répondent aux exigences réglementaires applicables. En cas de défaut de la contrepartie, le non-respect des engagements pris par celle-ci peut conduire à une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque opérationnel : il s'agit du risque que les dividendes ou les actions d'entreprise auxquels le Compartiment a droit ne soient pas réclamés ou reçus en bonne et due forme. • Risque juridique : il s'agit du risque d'inadéquation lors de l'élaboration des contrats avec les contreparties. • Risque de liquidité : le Compartiment peut se voir exposé à des difficultés de négociation, voire à une impossibilité temporaire de négocier certains titres dans lesquels il a investi ou qu'il a reçus en garantie, en cas de défaut de la contrepartie dans le cadre d'opérations de financement sur titres. <p>Critères déterminant le choix des contreparties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forme juridique et pays d'origine : contreparties admissibles pour les contrats financiers de gré à gré (établissements ayant le statut de 	<p>Compartiment a droit ne soient pas réclamés ou reçus en bonne et due forme.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque juridique : il s'agit du risque d'inadéquation lors de l'élaboration des contrats avec les contreparties. • Risque de liquidité : Le Compartiment peut se voir exposé à des difficultés de négociation, voire à une impossibilité temporaire de négocier certains titres dans lesquels il a investi ou qu'il a reçus en garantie, en cas de défaut de la contrepartie dans le cadre d'opérations de financement sur titres. <p>Critères déterminant le choix des contreparties :</p> <p>Forme juridique et pays d'origine : contreparties admissibles pour les contrats financiers de gré à gré (établissements ayant le statut de dépositaire d'OPCVM, établissements de crédit dont le siège social se trouve dans un État membre de l'OCDE, sociétés d'investissement dont le siège social se trouve en Europe (UE ou EEE), qui sont autorisées à fournir des services de tenue de comptes en lien avec des instruments financiers et dont les fonds propres s'élèvent à 3,8 millions d'euros minimum) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Note de crédit minimale : A (ou note équivalente, telle que déterminée par l'analyse de la Société de gestion) ; <p>Autres critères :</p>
--	---	--

	<p>dépositaire d'OPCVM, établissements de crédit dont le siège social se trouve dans un État membre de l'OCDE, sociétés d'investissement dont le siège social se trouve en Europe (UE ou EEE), qui sont autorisées à fournir des services de tenue de comptes en lien avec des instruments financiers et dont les fonds propres s'élèvent à 3,8 millions d'euros minimum) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Note de crédit minimale : A (ou note équivalente, telle que déterminée par l'analyse de la Société de gestion ; • Autres critères : <ul style="list-style-type: none"> o ces opérations doivent être régies par un accord prévoyant l'annulation et la compensation d'obligations financières réciproques (conformément aux conventions-cadres FBF et ISDA) ; o à l'initiative de l'OPCVM, elles peuvent faire l'objet d'une vente ou être liquidées ou clôturées par une opération symétrique, à tout moment et à leur valeur de marché. <p>Le Compartiment ne pourrait par exemple conclure de telles opérations qu'avec CACEIS Bank Luxembourg Branch, qui est également le Dépositaire.</p> <p>Les actifs du Compartiment (obligations et actions) liés à de telles opérations seront conservés auprès du Dépositaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> o ces opérations doivent être régies par un accord prévoyant l'annulation et la compensation d'obligations financières réciproques (conformément aux conventions-cadres FBF et ISDA) ; o sur initiative des OPCVM, elles peuvent faire l'objet d'une vente ou être liquidées ou clôturées par une opération symétrique, à tout moment et à leur valeur de marché. <p>Le Compartiment ne pourrait par exemple conclure de telles opérations qu'avec CACEIS Bank Luxembourg Branch, qui est également le Dépositaire.</p> <p>Les actifs du Compartiment (obligations et actions) liés à de telles opérations seront conservés auprès du Dépositaire.</p>
<p>DICI</p>	<p>Objectifs</p>	<p>Objectifs</p>

<p>Objectifs et Politique d'Investissement</p>	<p>L'objectif du Fonds est de surperformer son indice de référence.</p> <p>Stratégie d'investissement :</p> <p>Le Fonds investit principalement et activement dans des actions. Le Fonds peut investir dans d'autres instruments sur une base accessoire.</p> <p>Le Fonds s'engage à respecter les fourchettes d'exposition suivantes :</p> <p>a) De 50 % à 100 % aux marchés d'actions européens de toute capitalisation boursière, y compris les petites et moyennes capitalisations boursières et couvrant tous les secteurs,</p> <p>b) Entre 0 % et 25 % aux instruments de taux d'intérêt d'émetteurs publics ou privés,</p> <p>c) De 0 % à 25 % au risque de change sur les devises autres que l'euro.</p> <p>Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture ou d'exposition.</p> <p>L'investisseur peut acheter ou vendre des actions du Fonds lors de tout jour ouvré au Luxembourg, à 12:00 (heure de Paris).</p> <p>Les revenus du Fonds sont intégralement réinvestis.</p> <p>Recommandation : La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.</p> <p>Vous pouvez trouver plus d'informations sur les objectifs et la politique d'investissement du Fonds dans les sections « Objectif d'investissement, Indice de référence</p>	<p>L'objectif du Fonds est de surperformer son indice de référence.</p> <p>Stratégie d'investissement :</p> <p>Le Fond adoptera un style dynamique et opportuniste reposant sur la combinaison d'utilisation systématique d'une base de données propriétaire couplée à une analyse fondamentale de sociétés préselectionnées via ladite base. L'analyse portera en particulier sur les éléments de bilan, cash flows, qualité des résultats et de la crédibilité du management, ainsi que des facteurs macroéconomiques.</p> <p>Le Fonds s'engage à respecter les fourchettes d'exposition suivantes :</p> <p>a) de 75% à 100% sur tous marchés d'actions de toutes zones géographiques, tous secteurs et toutes capitalisations boursières,</p> <p>b) De 0% à 25% en instruments de taux d'émetteurs publics ou privés</p> <p>c) De 0% à 10% au risque de change sur les devises autres que l'euro.</p> <p>Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture ou d'exposition.</p> <p>L'investisseur peut acheter ou vendre des actions du Fonds lors de tout jour ouvré au Luxembourg, à 12:00 (heure de Paris).</p> <p>Les revenus du Fonds sont intégralement réinvestis.</p> <p>Recommandation : La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.</p>
---	---	---

	du Compartiment » et « Stratégie d'investissement du Compartiment » du Prospectus.	Vous pouvez trouver plus d'informations sur les objectifs et la politique d'investissement du Fonds dans les sections « Objectif d'investissement, Indice de référence du Compartiment » et « Stratégie d'investissement du Compartiment » du Prospectus.
Profil de Risque et de Rendement (SRRI)	Catégorie 6	Catégorie 5
DICI Informations sur les risques**	<p>Risque de liquidité : Un risque de liquidité existe lorsque des investissements spécifiques sont difficiles à vendre ou à acheter. Ceci pourrait réduire les rendements du Fonds en cas d'incapacité par ce dernier de conclure des transactions à des périodes opportunes ou des conditions tarifaires favorables.</p> <p>Dérivés à des fins de couverture : L'utilisation de dérivés à des fins de couverture dans un marché haussier pourrait réduire le potentiel de gain.</p> <p>Risque de crédit et risque de taux d'intérêt : Le Fonds investit en obligations, trésorerie ou autres instruments du marché monétaire. Il s'expose de ce fait au risque de défaut de l'émetteur. La probabilité d'un tel événement dépend de la solvabilité de l'émetteur. Le risque de défaut est habituellement plus élevé pour des titres à caractère spéculatif. Une hausse des taux d'intérêt peut induire une baisse de la valeur des titres à revenu fixe détenus par le Fonds. Le prix et le rendement d'une obligation variant en sens inverses, une baisse de</p>	<p>Risque de liquidité : Un risque de liquidité existe lorsque des investissements spécifiques sont difficiles à vendre ou à acheter. Ceci pourrait réduire les rendements du Fonds en cas d'incapacité par ce dernier de conclure des transactions à des périodes opportunes ou des conditions tarifaires favorables.</p> <p>Dérivés à des fins de couverture : L'utilisation de dérivés à des fins de couverture dans un marché haussier pourrait réduire le potentiel de gain.</p> <p>Risque de crédit et risque de taux d'intérêt : Le Fonds investit en obligations, trésorerie ou autres instruments du marché monétaire. Il s'expose de ce fait au risque de défaut de l'émetteur. La probabilité d'un tel événement dépend de la solvabilité de l'émetteur. Le risque de défaut est habituellement plus élevé pour des titres à caractère spéculatif. Une hausse des taux d'intérêt peut induire une baisse de la valeur des titres à revenu fixe détenus par le Fonds. Le prix et le rendement d'une obligation variant en sens inverses, une baisse de prix de l'obligation</p>

	<p>prix de l'obligation s'accompagne d'une hausse de son rendement.</p> <p>Risque lié à la détention d'obligations convertibles : Les obligations convertibles sont des titres hybrides présentant des caractéristiques tant d'actions que de titres de créance, qui permettent en principe à leur détenteur de convertir leur intérêt dans des obligations en actions de la société émettrice à une date ultérieure spécifiée. L'investissement dans des convertibles entraînera une volatilité plus importante que l'investissement dans des obligations standard.</p> <p>Risque de concentration : Dans la mesure où le Fonds concentre ses investissements dans un pays, un marché, une industrie ou une classe d'actifs, le Fonds pourrait subir une perte suite à des événements défavorables affectant spécifiquement ce pays, ce marché, cette industrie ou cette classe d'actifs.</p>	<p>s'accompagne d'une hausse de son rendement.</p> <p>Risque de concentration : Dans la mesure où le Fonds concentre ses investissements dans un pays, un marché, une industrie ou une classe d'actifs, le Fonds pourrait subir une perte suite à des événements défavorables affectant spécifiquement ce pays, ce marché, cette industrie ou cette classe d'actifs.</p> <p>Risque lié à la détention d'obligations convertibles : Les obligations convertibles sont des titres hybrides présentant des caractéristiques tant d'actions que de titres de créance, qui permettent en principe à leur détenteur de convertir leur intérêt dans des obligations en actions de la société émettrice à une date ultérieure spécifiée. L'investissement dans des convertibles entraînera une volatilité plus importante que l'investissement dans des obligations standard.</p>
Investisseur type	<p>Le Compartiment est ouvert à tous types d'investisseurs et vise ceux qui cherchent à obtenir une exposition à un portefeuille d'actions. Afin de décider d'investir dans la Société, les investisseurs potentiels doivent prendre en considération leurs propres actifs, les réglementations et leurs besoins actuels sur un <i>horizon d'investissement recommandé de cinq ans minimum</i>.</p>	<p>Le Compartiment est ouvert à tous types d'investisseurs et vise ceux qui cherchent à obtenir une exposition à un portefeuille d'actions. Afin de décider d'investir dans la Société, les investisseurs potentiels doivent prendre en considération leurs propres actifs, les réglementations et leurs besoins actuels sur un <i>horizon d'investissement recommandé de cinq ans minimum</i>.</p>
Devise du Fonds	EUR	EUR
Date de Lancement	5 octobre 2017	20 septembre 2017

Encours Totale du Fonds (millions d'euros) au 29 Octobre 2018	2.9 EUR	6.5 EUR
Heure Limite de Transaction et Périodes de Règlement pour les Souscriptions et les Rachats	Les ordres doivent parvenir à la société de gestion avant 12h00. Heure de Luxembourg chaque jour d'évaluation. Les périodes de règlement pour la souscription et le rachat sont dans les deux jours ouvrables suivant le jour d'évaluation.	Les ordres doivent parvenir à la société de gestion avant 12h00. Heure de Luxembourg chaque jour d'évaluation. Les périodes de règlement pour la souscription et le rachat sont dans les deux jours ouvrables suivant le jour d'évaluation.
Méthode de Gestion des Risques	Engagement	Engagement
Charge Initiale	R: max 2.50% I: Néant	R: max 2.50% I: Néant
Commission de Gestion (FDG) par Classe d'Actions	R: 1.80% maximum par an I: 1.10% maximum par an	R: 1.80% maximum par an I: 1.10% maximum par an
Commission de Performance	15 % maximum au-delà de la performance de l'indice de référence	15 % maximum au-delà de la performance de l'indice de référence
Frais Courants	R: 1.93% par an I: 1.23 % par an	R: 1.93% par an I: 1.23 % par an
Correspondance des Classes d'Actions Existantes et Nouvelles	Classe d'Actions Existante Détenue	Nouvelle Classe d'Actions à Détenir
	R	R
	I	I

La fusion s'appliquera également à toute catégorie d'actions supplémentaire lancée avant la Date d'Effet.